

Elections 2007 - Manifeste électoral 'Suisses de l'étranger'

Les Suisses de l'étranger souhaitent une Suisse qui cultive l'échange et qui s'engage sur le plan international afin d'assurer son rayonnement et maintenir sa compétitivité.

645'000 Suisses, soit un citoyen suisse sur dix, vivent à l'étranger. Chaque année leur nombre augmente de 10'000 personnes environ. Les raisons qui les ont amené à vivre dans un autre pays sont très diverses: exercice d'une activité professionnelle, engagement humanitaire, mariage, naissance à l'étranger, la volonté de ne pas dépendre de l'aide sociale en Suisse, désir de changer de climat, goût de l'aventure, etc.

Toutefois, bien que loin de la Suisse, ils restent profondément attachés à leur patrie d'origine, à laquelle ils s'identifient fortement. Preuve en est, entre autres, le fait que plus de 111'000 d'entre eux sont inscrits auprès d'un registre électoral en Suisse et participent activement à la vie politique de leur pays d'origine. Forts de leurs expériences récoltées à l'étranger, ils apportent à leur pays un regard nouveau, différent de celui de leurs compatriotes de l'intérieur.

Qu'ils vivent à l'étranger pour une durée déterminée ou indéterminée, nos compatriotes de l'étranger sont directement concernés par certaines décisions prises en Suisse: il suffit par exemple de penser à l'accord sur la libre circulation des personnes ou à l'introduction du vote électronique.

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) représente en Suisse les intérêts de nos concitoyens vivant à l'étranger. Ainsi, en vue des élections de 2007, l'OSE soumet aux partis politiques ainsi qu'à leurs membres un catalogue de requêtes et aspirations pour la prochaine législature.

Politique

- Participation accrue des Suisses de l'étranger dans le débat politique, en particulier dans la phase de formation de l'opinion, notamment à travers les sections internationales des partis et Internet.
- Encouragement de candidatures de Suisses de l'étranger lors des élections aux Chambres fédérales.
- Intégration plus poussée des instruments de représentation des Suisses de l'étranger dans le processus législatif.

- Introduction du vote électronique le plus rapidement possible ; participation des Suisses de l'étranger à des essais-pilotes ultérieurs.
- Facilitation de l'exercice des droits politiques depuis l'étranger en particulier en créant des registres centralisés des électeurs de l'étranger au niveau cantonal et en supprimant l'obligation de renouveler tous les 4 ans l'inscription pour l'exercice des droits politiques.
- Garantir aux Suisses de l'étranger une information appropriée grâce au maintien et au développement de médias tels que swissinfo/SRI et la Revue Suisse (augmentation du volume et de la fréquence).

Mobilité

- Maintien, développement et application effective de l'accord sur la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE et extension de la libre circulation des personnes aux Etats membres rejoignant l'UE.
- Garantir aux Suisses de l'étranger un encadrement approprié par les représentations suisses grâce au maintien et à l'extension adaptée du réseau consulaire ainsi qu'à la continuité dans l'offre d'un service de qualité.
- Encouragement et valorisation de la mobilité professionnelle notamment par le biais de programmes d'échanges ; reconnaissance des bénéficiaires pour notre pays de la mobilité sur les plans économique, politique, culturel et social.
- Facilitation de la mobilité par le biais de conclusion de conventions internationales, en particulier de conventions de sécurité sociale (par exemple en Australie et en Nouvelle-Zélande), de double imposition et de reconnaissance des diplômes.
- Application effective d'accords réglant le statut des frontaliers (par exemple la résolution des problèmes concernant l'assurance-chômage entre la Suisse et l'Italie).

Formation

- Maintien et développement du réseau actuel des écoles suisses à l'étranger afin de permettre aux jeunes Suisses de l'étranger de bénéficier d'une éducation selon les standards suisses leur permettant de poursuivre facilement leur formation en Suisse.
- Encouragement de la collaboration avec les institutions, autres que les écoles suisses à l'étranger, qui se consacrent à l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger et soutien de celles-ci.
- Assurer l'octroi de bourses aux jeunes Suisses de l'étranger venant suivre une formation en Suisse.
- Développement de la reconnaissance de diplômes étrangers en Suisse et vice-versa.

Présence internationale de la Suisse

- Développement de la présence internationale et ménagement de l'image de la Suisse à l'étranger grâce notamment au développement des réseaux créés par les représentations diplomatiques et consulaires.
- Collaboration systématique avec les Suisses de l'étranger et leurs institutions qui jouent un rôle d'antenne et de multiplicateurs dans le cadre de la présence internationale de la Suisse.
- Coopération et coordination plus poussées entre les différents acteurs de la promotion de la Suisse à l'étranger.
- Prise en compte plus systématique des conséquences internationales de décisions nationales ainsi que des effets de prises de position sur la perception et l'image de notre pays.
- Sensibilisation du peuple suisse à la compétition au niveau mondial et développement de l'esprit de compétitivité en Suisse.
- Utilisation des infrastructures et des réseaux créés par les écoles suisses à l'étranger en tant que plate-forme de la présence de la Suisse dans le monde ; création de nouvelles écoles suisses dans des pays comme la Chine, l'Inde et la Russie .

Maintien du contact avec la patrie

- Encouragement et soutien aux programmes visant à permettre un dialogue entre les Suisses de l'étranger et la patrie ainsi qu'avec les Suisses résidant au pays (par ex. camps de vacances pour jeunes Suisses de l'étranger).
- Amélioration du statut juridique des institutions des Suisses de l'étranger reconnues par la Confédération en application de l'article 40 de la Constitution fédérale, en particulier remplacement de l'ordonnance sur le soutien financier aux institutions des Suisses de l'étranger (échéance au 31 décembre 2007) par une loi fédérale.